Thiers (63) : Série de braquages, de six à dix ans de prison pour les quatre accusés

17/11/2018 à 17h38

Jugés en appel pour cinq extorsions avec arme à Thiers, quatre hommes ont été condamnés vendredi 16 novembre par les assises de l'Allier, à Moulins, à des peines allant de six à dix ans de prison. Des peines identiques à celles prononcées par les assises du Puy-de-Dôme en 2017.
Avant que la cour et les neuf jurés se retirent pour délibérer, les accusés ont pris la parole.
Bilal C., 27 ans, le seul des quatre accusés qui reconnaît avoir pris part à trois des cinq braquages commis à Thiers et Néronde-sur-Dore en 2014, croit à son avenir. Il a demandé aux jurés d'y croire aussi pour ne pas l'envoyer seize ans en prison comme l'a requis l'avocate générale.

Puis Halil G., 23 ans et Youcef B. , 24 ans, ont répété ne pas avoir du tout trempé dans cette série de braquages à Lidl, E.Leclerc et au domicile de trois couples. Le dernier accusé, Lyès S., 33 ans, qui ne nie pas avoir braqué E.Leclerc (son ADN a été retrouvée sur la main du directeur du magasin), demande aux jurés de « penser à [sa] réinsertion » plus que l'avocate générale qui a requis vingt ans de réclusion criminelle contre lui.

(…)

Le verdict. Les quatre accusés ont été condamnés vendredi 16 novembre par la cour d'assises de l'Allier pour extorsions avec arme aux mêmes peines prononcées lors du premier procès dans le Puy-de-Dôme en 2017. **Bilal C. :** six ans de prison

(seize ans de réclusion requis), acquitté pour les faits de séquestration. **Halil G. :** Huit ans de prison (quinze ans requis). **Youcef B. :** Huit ans de prison (quinze ans requis). **Lyès S. :** Dix ans de prison (vingt ans requis).

La Montagne

Merci à Le Joker